CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

De J. F. PHILIPPES-DELLEVILLE,

Député du Calvados,

Prononcée le 10 août de la cinquième année républicaine.

Représentans du Peuple,

La fête du 10 août n'est point une de ces solemnités équivoques où les larmes, mêlées de joie et de tristesse, laissent incertaine la somme du bien et du mal qu'ont produit les faits qu'elles célèbrent. Ici une cour

profondément perfide vouloit tuer la liberté, qu'elle avoit feint d'accueillir et de favoriser; ses projets sont découverts et renversés avec leurs auteurs, et la liberté demeure victorieuse.

C'est son triomphe que nous célébrons aujourd'hui.

N'empoisonnons pas cette fête par le souvenir des horreurs qui la suivirent de trop près : les vainqueurs du 10 août n'eurent aucune part aux assassinats de septembre. Les vrais Français savent se battre et vaincre ; jamais ils n'assassinent. Leurs armes sont l'épée, la baïonnette : ils ont horreur des poignards.

Vainqueurs du 10 août, qui fûtes les glorieux précurseurs des vainqueurs de l'Europe, et leurs compagnons, vous avez droit à nos éloges et à la gratitude de la génération actuelle et de la postérité.

Citoyens collègues, le Corps législatif doit faire pour les braves qui, le 10 août 1792, ont, les armes à la main, vaincu la royauté armée, ce qu'il a fait en faveur des vainqueurs de la Bastille ; et en conséquence je propose, par motion d'ordre, la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conseil des Cinq-Cents, voulant, le jour même de l'anniversaire du 10 août, marquer solemnellement sa reconnoissance aux citoyens français qui, en sauvant ce jour-là la liberté, ont placé leurs noms dans la liste des fondateurs de la République,

Déclare qu'il y a urgence, et prend la résolution suivante :

ARTICLE PREMIER.

Les citoyens qui, le 10 août 1792, ont combattu

et vaincu les satellites du despotisme, ont bien mérité de la patrie.

I I.

La présente résolution sera envoyée aux armées.

I I I.

Elle sera imprimée, et portée au Conseil des Anciens par un messager d'Etat.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor, an V.